



**DIALOGUE TRANSATLANTIQUE CANADA-EUROPE:
À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS TRANSNATIONALES À DES
PROBLÈMES DU 21 IÈME SIÈCLE.**

<http://www.canada-europe-dialogue.ca>

Commentaire février 2011

**Libre-échange Canada-Europe:
La souveraineté économique du Québec (et des autres provinces) n'est pas menacée!**

Jason Langrish et Patrick Leblond*

Une étude (<http://www.irec.net/upload/File/aecg.pdf>) réalisée par Alexandre Maltais pour le compte de l'Institut de recherche économique contemporaine (IREC) sur les conséquences pour le Québec d'un Accord économique et commercial global Canada-Europe (AÉCG) conclut de façon plutôt pessimiste, sinon alarmiste, que l'accord canado-européen causerait une perte de souveraineté économique importante pour le Québec.

La raison est que le gouvernement du Québec, les sociétés d'État comme Hydro-Québec et la SAQ et les municipalités ne pourraient plus décider des conditions applicables aux appels d'offres concernant les contrats publics. En conséquence, selon l'étude, l'accord « nuirait au développement économique du Québec » et « constituerait aussi une menace sérieuse aux politiques de protection de l'environnement ».

L'AÉCG vise l'ouverture des marchés publics infranationaux canadiens aux entreprises de l'Union européenne (UE). Cela veut dire que les provinces et municipalités ne pourraient plus discriminer à l'encontre des entreprises européennes dans l'octroi des contrats publics. À l'heure actuelle, les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'obligent que le gouvernement fédéral à considérer les entreprises européennes au même titre que les entreprises canadiennes lors d'appels d'offres de contrats publics, et ce, parce que les provinces (et donc les municipalités) ont refusé de signer l'Accord plurilatéral sur les marchés publics de l'OMC.

À lire l'étude de l'IREC, on a l'impression que le Canada s'engage dans un exercice de libre-échange avec un pays en développement plutôt qu'une des régions économiques les plus riches de la planète. Comment M. Maltais peut-il conclure que l'Union européenne est un endroit où « les

* *Les opinions exprimées par l'auteur de ce document sont à titre personnel et n'engagent d'aucune façon la responsabilité de l'institution avec laquelle il est associé. Jason Langrish est directeur général du Forum sur le commerce Canada-Europe. Patrick Leblond est professeur adjoint à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa.*

lois sont plus permissives sur le plan environnemental » et « les salaires sont bas et le taux de syndicalisation est faible » ?

En effet, les réglementations de l'UE en matière de protection de l'environnement sont nettement supérieures à celles du Québec et du Canada. De plus, le coût de l'énergie est beaucoup plus élevé en Europe qu'au Québec, où Hydro-Québec continue de subventionner le prix de l'électricité. Par exemple, selon le Ministère des Ressources naturelles et Faune du Québec, le prix de l'électricité résidentielle au Québec était de 7,1 cents par kilowattheure (kWh) en 2008 alors qu'il était 24,2 cents en Italie, 23,5 cents au Royaume-Uni, 20,6 cents au Pays-Bas et 13,6 cents en France. Quant au secteur industriel, le prix de l'électricité au Québec était deux à trois fois moins cher qu'en France et au Royaume-Uni.

En ce qui concerne le taux de syndicalisation, la moyenne européenne est quelque peu au-dessus de 20 % alors qu'elle se situe à 40 % au Québec. Cependant, les pays nordiques ont des taux de syndicalisation de 80 % et plus. Quant à l'Italie, l'Allemagne et le Royaume-Uni, leurs taux de syndicalisation tournent autour de 30 %. En fait, les pays européens qui ont les taux de syndicalisation les plus bas sont l'Espagne et la France (environ 10 %). Il est donc difficile d'affirmer que ces dernières représentent « un danger de nivellement par le bas en matière de normes sociales ».

Devant ces faits, on ne peut certainement pas conclure que les entreprises québécoises seraient nettement désavantagées face à la concurrence européenne dans l'obtention des contrats publics québécois si l'AÉCG Canada-Europe était ratifié.

De plus, il faut bien comprendre que les règles de l'OMC et de l'UE en matière de marchés publics n'empêchent pas les gouvernements et organismes publics d'inclure dans les appels d'offres des conditions quant à la protection de l'environnement et la promotion du développement durable. Elles permettent également aux contrats d'une valeur inférieure à certains seuils d'être exclus de l'application des règles empêchant la non-discrimination envers les entreprises « étrangères ».

En affirmant que l'AÉCG « limiterait la souveraineté économique du gouvernement du Québec », M. Maltais se trompe. Personne ne peut forcer le Québec (ou quelque province) à accepter cet accord. Si le gouvernement du Québec croit que l'AÉCG nuira au bien-être de l'économie de la province, il a pleine souveraineté de refuser de mettre en application les clauses qui couvrent ses domaines de compétences.

Si le gouvernement du Québec accepte toutefois d'appuyer l'accord, c'est parce qu'il y voit une plus value pour le Québec. Bien sûr, un accord du genre implique de faire des compromis à certains endroits. Pour recevoir, il faut parfois donner. C'est la nature même de la collaboration économique ou politique, qu'elle soit régionale, nationale ou internationale. Cependant, il s'agit d'un choix en pleine conscience de cause.

Pour terminer, en matière de marchés publics, le Québec permet déjà aux entreprises américaines d'offrir leurs biens et services en réponse à des appels d'offres d'organismes publics provinciaux ou municipaux (Hydro-Québec étant la principale exception), et ce, depuis la signature d'une entente avec les États-Unis concernant les contrats publics infranationaux en février 2010. Ce même genre d'ouverture s'applique également aux entreprises des autres provinces canadiennes. Alors comment l'AÉCG puisse-t-il être une menace à la souveraineté économique du Québec si nous ne faisons qu'offrir aux entreprises européennes les mêmes droits que les entreprises canadiennes et américaines possèdent déjà ?